Rémunération Fiche Technique N° 41 PRIME DE POLYVALENCE



Date de création : 21/03/06

Date de mise à jour : 12/05/2006

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Chapitre 3 – 4; page 19

Statut: Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑

En diffusion ☑

RAISON D'ETRE

L'objet de la prime de polyvalence est de contribuer à l'amélioration de la qualité des services et à l'optimisation de la gestion des opérations en réduisant le recours à l'intérim et la sous-traitance par la rémunération des conducteurs ayant la maîtrise de l'ensemble des tournées et n'ayant pas de tournée ni de route affectée.

PERSONNEL CONCERNE

L'ensemble des conducteurs de messagerie, démarcheurs livreurs, conducteurs courte distance et longue distance, spécialement affecté à des missions de remplacement.

PRINCIPE DE LA PRIME

Cette prime est versée de manière permanente et sur décision du Management.

MONTANT DE LA PRIME

Le montant de la prime s'élève à 45€ brut par mois, versée sur 12 mois.

MODALITES DE VERSEMENT

- Les bénéficiaires de cette prime seront notifiés par note de service.
- La prime est versée à terme échu le mois suivant le mois de référence.
- L'exercice de la polyvalence s'apprécie par mois complet : le salarié cesse de bénéficier de la prime, le mois ou il n'est plus affecté à ces missions de remplacement.
- La prime est proratisée pour les salariés travaillant à temps partiel et pour les salariés embauchés ou quittant l'entreprise en cours de mois sur la base du nombre de jours travaillés.

PLANNING DE MISE EN OEUVRE

La prime de polyvalence est mise en œuvre au 1er Janvier 2007.

REGLES DE PAIE

- Cette prime sera un élément fixe au dossier du salarié.
- Cette prime sera abattue en cas d'absences hors absences assimilées à du temps de travail effectif.

Rémunération Fiche Technique N° 41 PRIME DE POLYVALENCE



Date de création : 21/03/06

Date de mise à jour : 12/05/2006

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Chapitre 3 – 4; page 19

Statut: Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑ En diffusion ☑

CONVERGENCE

- Les salariés relevant des ex entités DANZAS, DUCROS EURO EXPRESS, ARCATIME, TIERCELIN continueront de bénéficier de la prime de polyvalence de leur statut d'origine jusqu'au 31 Décembre 2006.
- Les salariés relevant du statut DHL INTERNATIONAL continueront de bénéficier de la prime multi routes de leur statut d'origine jusqu'au 31 Décembre 2006.
- Au 1er janvier 2007, la prime de polyvalence se substituera aux pratiques antérieures. Le différentiel entre la moyenne mensuelle des 12 derniers mois (du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006) de la prime du statut d'origine et de la nouvelle prime sera intégré au CISM pour les salariés d'origine DHL International et dans le salaire de base pour les autres.

ILLUSTRATION

Convergence

Je suis un salarié Ex DANZAS, le total de ma prime de « polyvalence » perçue au titre de l'année 2006 a été de : 600,00 €, soit une moyenne mensuelle de 50,00 € (600,00 € /12 mois)

50,00 € mensuel (ancienne prime) - « 45,00 € » (nouvelle prime de polyvalence) Le différentiel est intégré à mon salaire de base.

Mon bulletin de paye au 1er Janvier 2007 se décomposera de la façon suivante :

-	Salaire mensuel de base :	1.505,00 €
-	Prime de polyvalence :	45,00 €
-	Total ·	1.550.00 €

Je suis un salarié Ex DHL INTERNATIONAL, le total de ma prime « multi-routes » perçue au titre de l'année 2006 a été de 548,88 € soit une moyenne mensuelle de 45,74 € (548,88 € / 12 mois)

45,74 € mensuel (ancienne prime) - 45,00 € (nouvelle prime de polyvalence) Le différentiel de 0,74 € sera intégré à mon CISM.

Mon bulletin de paye au 1er Janvier 2007 se décomposera de la façon suivante :

-	Salaire mensuel de base :	1.500,00€
-	Prime de polyvalence :	45,00 €
-	CISM:	0,74 €
Т	otal :	1.545,74 €